



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Point 15 de l'ordre du jour :	
Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique	813

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale
de l'énergie atomique

1. Le PRÉSIDENT : J'invite M. Sigvard Eklund, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA], à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 1973/74¹.

2. M. EKLUND (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée est pleinement consciente des dimensions politiques et économiques mondiales de la situation actuelle de l'énergie. Il est devenu absolument évident que les problèmes de l'énergie en général et de l'énergie nucléaire en particulier doivent être traités dans un cadre international et dans l'esprit d'une coopération internationale accrue.

3. La situation présente a eu un effet très profond sur les possibilités économiques de l'énergie nucléaire. Comme je l'ai dit à notre Conférence générale en septembre dernier, même s'il y a un certain déclin dans les prix du pétrole, l'électricité provenant de l'énergie nucléaire sera, dans presque tous les cas, encore meilleur marché que celle provenant du charbon, du pétrole ou d'autres sources d'énergie. L'ampleur des usines dans lesquelles l'électricité provenant de l'énergie nucléaire devient meilleur marché que celle qui provient des usines alimentées par le pétrole s'étage maintenant entre 100 et 200 mégawatts. Ce chiffre est comparativement faible si l'on considère que la plupart des usines dont l'installation est maintenant prévue dans les pays industriels sont d'une puissance de 1 000 mégawatts ou au-dessus. Cela signifie que l'énergie nucléaire est, d'un point de vue économique, attrayante pour quelque 40 pays en voie de développement dont l'intérêt se porte sur des usines plus petites, et que cette énergie devrait représenter plus de la moitié de la capacité des nouvelles usines électriques qu'ils construiront au cours de la prochaine décennie.

4. Toutefois, les considérations économiques ne sont pas le seul facteur. L'acceptation universelle de l'énergie nucléaire est encore entravée par le souci de ses conséquences sur l'environnement. Les pro-

blèmes d'approvisionnement peuvent apparaître au fur et à mesure que s'accroîtra la demande de combustible, et cette année a été marquée par une préoccupation très fortement accrue que les armes nucléaires puissent proliférer, tandis qu'augmentera la production d'énergie nucléaire. Cette préoccupation a été accentuée par le fait qu'un autre pays est venu s'ajouter au nombre des pays possesseurs d'explosifs nucléaires. Néanmoins, la puissance nucléaire est, pour l'instant, la seule solution permettant de répondre aux demandes incessantes d'énergie dans le monde entier. Les problèmes qui doivent être surmontés, en raison de la croissance et de la diffusion de l'énergie nucléaire, fixent les priorités établies par l'Agence dans l'accomplissement de ses propres activités.

5. Je me permettrai de souligner brièvement le programme des priorités établi par l'Agence à l'heure actuelle.

6. Il est de l'intérêt de tous les pays que l'énergie nucléaire maintienne un taux de sécurité élevé dans cette période d'expansion. Des efforts internationaux accrus en ce qui concerne la sécurité s'imposent d'une manière impérative. Ainsi, nous nous éloignons de l'ancienne méthode qui consistait à traiter cas par cas les garanties pour les usines de production d'énergie nucléaire, et nous allons vers l'élaboration de normes complètes, internationalement acceptables et fiables, qui seront utilisées par les organes régulateurs, les installations, les usines de fabrication des Etats membres et par l'Agence elle-même. La Banque mondiale peut souhaiter examiner l'acceptation de ces normes comme condition de financement des usines nucléaires. Nous comptons que ce programme contribuera à l'acceptation de l'énergie nucléaire par le public, à la sécurité des usines, à des échanges plus faciles des éléments nécessaires à la construction des usines et donnera des lignes directrices là où le besoin s'en fera le plus sentir.

7. La situation concernant la capacité de recyclage du combustible irradié montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour une planification détaillée de tout le cycle du combustible. Les usines de recyclage les plus importantes sont, économiquement, les plus rentables et peuvent servir de réacteur d'une capacité totale d'au moins 30 000 mégawatts. Cela représente la moitié de la capacité mondiale à l'heure actuelle. Les seuls aspects économiques exigent que le recyclage du combustible soit fait sur une base internationale, peut-être par des usines régionales. Etant donné que les usines de recyclage sont la source des 99 p. 100 de déchets nucléaires, il y a également des avantages évidents, du point de vue de la sécurité, à réduire le nombre des usines de recyclage et les sites de stockage des déchets. La prévention de la diversion devient également plus facile si les usines de recyclage sont en nombre restreint et fonctionnent sous les auspices régionaux ou internationaux. Tout cela, de même que

le problème de la sécurité physique, devrait également encourager l'implantation d'usines de production de combustibles sur les mêmes lieux que les installations de recyclage. En bref, les considérations économiques, de sécurité et de sauvegarde renforcent la nécessité d'efforts internationaux conjoints dans la planification, la construction et le fonctionnement des usines de recyclage, les lieux de stockage des déchets et probablement aussi les usines de fabrication de combustible.

8. L'AIEA prend diverses mesures à cet égard. Elle codifie les principes du choix des sites d'évacuation des déchets et harmonise les politiques nationales de gestion de ces déchets. Au mois de mars de l'année en cours, l'Agence a créé un groupe de travail international permanent pour assurer le plein échange de renseignements sur la gestion des déchets radioactifs et pour donner une nouvelle direction à ses programmes. Nous examinerons les possibilités et les problèmes posés par ces installations conjoints de construction et de recyclage. L'Agence a également terminé la tâche qui lui avait été confiée par la Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers² et a préparé une définition provisoire des déchets ayant une forte teneur radioactive qui ne doivent pas être déversés dans la mer. Elle a également élaboré les procédures à suivre lorsque des déchets à faible teneur doivent être jetés à la mer. Ces procédures feront l'objet d'une révision constante.

9. La plupart des programmes que je viens d'évoquer sont importants pour tous les membres de l'AIEA. J'en viens maintenant à ce qui a trait spécifiquement aux pays en voie de développement; leur premier problème est d'obtenir des directives saines et impartiales sur l'ensemble de leurs programmes. Pour répondre à cette nécessité, l'Agence augmentera ses services consultatifs en matière de planification nucléaire et de mise en œuvre des projets. Nous publions actuellement des directives destinées à aider les gouvernements et les sociétés dans la prise de décisions aux premières étapes d'un programme d'énergie nucléaire, y compris le personnel qui sera nécessaire à cette fin. Nous mettons également au point et élargissons l'étude entreprise l'année dernière par l'Agence sur les perspectives d'énergie nucléaire dans un certain nombre de pays en voie de développement.

10. Le fonctionnement efficace et sûr des usines d'énergie nucléaire exige une planification spécialisée, du matériel et du personnel technique. L'an prochain, outre le programme normal d'assistance technique, l'Agence entreprendra un programme spécial de formation en matière d'énergie nucléaire, en mettant l'accent sur la planification et la construction d'usines d'énergie nucléaire. Cela comprendra également des bourses pour la formation sur place, les techniques de construction et de sécurité, de même que certains cours hautement spécialisés. Nous espérons obtenir l'appui de la Banque mondiale pour ce programme de formation spéciale.

11. En 1974, pour la première fois, l'Agence a servi d'intermédiaire pour la fourniture de combustible nucléaire aux réacteurs atomiques de ses Etats membres, à savoir, le Mexique et la Yougoslavie. Il est probable que ce service sera augmenté à l'avenir.

12. En 1977, l'Agence tiendra une importante conférence internationale sur l'énergie nucléaire, le cycle du combustible et les problèmes qui se posent à elle. Cette réunion aura pour but de donner aux fonctionnaires gouvernementaux, aux économistes et aux sociétés productrices d'énergie les renseignements difficiles à obtenir et qui leur seront nécessaires pour faire face à l'expansion massive de la capacité des usines nucléaires.

13. Je voudrais faire quelques observations relatives à ces programmes.

14. En dépit de quelques revers occasionnels, il y a des indices qui montrent que les craintes du public eu égard à la sécurité qu'offrent les usines nucléaires individuelles diminuent lentement, et que l'inquiétude des spécialistes de l'environnement se porte davantage sur les problèmes à long terme de la gestion des déchets et sur les risques que représentent les matières nucléaires susceptibles de tomber entre de mauvaises mains. Des études récentes extrêmement complètes ont confirmé que les risques que nous courons du fait du fonctionnement des usines nucléaires sont, en fait, très minimes.

15. Ma deuxième observation a trait au travail de l'Agence en ce qui concerne l'énergie. Il y a une prolifération d'études sur l'énergie, des projets sur l'énergie et même des propositions pour un nouveau mécanisme international. Le problème est plutôt celui du chevauchement que du manque, et la solution réside dans la direction de la concentration des responsabilités, de sorte que, par exemple, les pays en développement puissent savoir où s'adresser en matière d'énergie, comme ils le font exactement en matière de santé et dans d'autres domaines. L'Agence est bien équipée pour jouer ce rôle.

16. En troisième lieu, je me félicite du fait que le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants ait son siège à Vienne. L'importance des travaux de cet organisme lorsqu'il s'agit d'observer les effets des essais nucléaires sur l'environnement et de l'énergie nucléaire est fonction de sa haute autorité scientifique. L'AIEA a l'intention, à l'avenir, d'accroître son appui au Comité scientifique.

17. L'assistance technique dans le domaine de l'énergie nucléaire est particulièrement importante en ce moment où les pays en développement subissent des pressions qui les incitent à diversifier leurs sources d'énergie, réduisant ainsi leur dépendance à l'égard du pétrole. Un plan à long terme est nécessaire. Le temps qui s'écoulera entre la décision d'installer une usine nucléaire et le moment où cette usine produira de l'électricité peut être d'une durée de huit à dix ans. Nous prévoyons qu'à l'avenir, l'Agence devra être capable d'aider les Etats membres en développement à préciser la totalité de leurs programmes d'énergie à moyen terme et à long terme dans le cadre d'un plan général de l'énergie afin de les aider à mettre en œuvre chaque étape successive. Cette façon d'aborder le problème augmentera l'efficacité de l'assistance apportée par l'Agence.

18. La question du financement de l'assistance technique a reçu une très grande attention pendant l'année en cours et j'ai le plaisir de vous informer que le taux des contributions pour le programme

volontaire de l'Agence, a été augmenté en 1975 de 50 p. 100, c'est-à-dire de 4,5 millions de dollars. L'Agence exécute aussi maintenant 20 projets à grande échelle du PNUD alors que l'année dernière ces projets étaient au nombre de neuf. Ces 20 projets représentent une valeur de 3,5 millions de dollars; cette augmentation reflète la haute priorité que les gouvernements eux-mêmes donnent à l'énergie nucléaire dans les demandes qu'ils soumettent au PNUD.

19. La fusion thermonucléaire peut devenir une source inépuisable d'énergie à l'avenir. Ce mois-ci, l'Agence tiendra à Tokyo la cinquième conférence internationale sur la physique des plasmas et la recherche concernant la fusion nucléaire contrôlée. Nous aurons ensuite tous les deux ans une conférence sur la fusion afin de passer en revue les progrès théoriques et pratiques réalisés dans la fabrication des réacteurs de fusion. En outre, nous patronnons plusieurs autres programmes, y compris un journal bi-mensuel. Ce faisant, l'Agence maintient sous observation constante son progrès dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée. Cependant, telle que la chose est envisagée maintenant, des résultats pratiques sous forme de production commerciale d'électricité provenant de la fusion ne peuvent être espérés avant la première décennie du siècle prochain.

20. J'en viens maintenant à un autre aspect important du travail de l'Agence : les garanties, notamment celles qui ont trait au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] et celles qui ont trait à la question des explosions nucléaires à des fins pacifiques. La conférence chargée d'examiner le fonctionnement du Traité sur la non-prolifération se tiendra à Genève en mai prochain et évaluera les progrès faits depuis que le Traité est entré en vigueur, le 5 mars 1970.

21. A cet égard, je dois informer l'Assemblée que 36 des 80 Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité n'ont pas encore terminé la discussion de l'accord de garantie avec l'AIEA³ qu'exige le Traité et pour lequel, dans presque tous les cas, la date limite a déjà été dépassée. Le secrétariat de l'AIEA est prêt à aider les pays intéressés à exécuter leurs obligations afin qu'ils puissent participer à la conférence du mois de mai ayant répondu pleinement aux exigences juridiques qui leur sont imposées. J'invite toutes les délégations qui désireraient avoir de plus amples renseignements à ce sujet à consulter le Bureau de l'AIEA aux Nations Unies.

22. Si la conférence d'examen qui se tiendra l'année prochaine doit donner un nouvel élan à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération, il est indispensable que les grands pays industriels, aussi bien les Etats dotés d'armes nucléaires que les Etats non dotés de ces armes, réaffirment par des faits comme par des paroles l'importance qu'ils attachent au Traité. A notre récente conférence générale, j'ai lancé un appel particulier à la communauté européenne pour qu'elle termine le processus de ratification du Traité sur la non-prolifération qui est déjà très avancé; j'ai demandé aux autres Etats industriels qui ont signé le Traité de faire de même, et à plusieurs pays qui sont sur le point d'acquiescer une grande importance en matière nucléaire, mais qui n'ont ni signé ni ratifié le Traité, de le faire. Je tiens à confirmer cet appel et à

l'étendre à tous les pays au sein de cette assemblée. Les Etats Membres se rendraient service à eux-mêmes comme ils rendraient service à la communauté internationale en faisant preuve, par leur accession au traité, de leur détermination de n'utiliser l'énergie atomique que pour des buts pacifiques et non explosifs. J'ai également fait appel aux gouvernements dépositaires — bien que l'article VI ne concerne pas directement l'Agence — pour qu'ils poursuivent leur efforts en vue de l'application de l'article VI, et notamment, en vue d'arriver à un traité d'interdiction complète des essais qui serait de la plus haute importance comme moyen d'empêcher une plus grande prolifération.

23. L'expérience du Traité de Tlatelolco⁴ peut bénéficier à d'autres régions, bien qu'il ne puisse pas remplacer le Traité sur la non-prolifération. Pour ce qui est des zones dénucléarisées, je suis d'accord avec la déclaration que nous avons entendue, le 25 octobre, en Première Commission : "... la création de telles zones ne doit pas servir de prétexte aux Etats participants pour ne pas adhérer au Traité de non-prolifération⁵."

24. Il y a eu au cours de l'année écoulée quelques progrès positifs par rapport au Traité. Les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique ont annoncé qu'ils informeraient rapidement et continuellement l'Agence des importations et des possibles exportations de matériel nucléaire. Ces renseignements aideront grandement l'AIEA à appliquer ses garanties. Environ 10 Etats exportateurs ont depuis lors informé l'Agence de la décision qu'ils ont prise d'appliquer une norme de conduite minimum dans la mise en œuvre du paragraphe 2 de l'article III du Traité sur la non-prolifération et, notamment, de demander une application des garanties de l'Agence pour ce qui est du matériel nucléaire et d'autres produits importants exportés vers un Etat non doté d'armes nucléaires. Cela aidera à faire en sorte que les exigences de garanties effectives ne deviennent pas une question de compétition commerciale. D'autres progrès ont été faits pour améliorer, et simplifier les normes de sécurité de l'Agence. Par la suite, la rapide expansion de ce travail a conduit à une croissance bien moindre qu'on ne le pensait du coût des garanties, et il n'a pas été nécessaire d'accroître la main-d'œuvre entre 1974 et 1975.

25. Nous avons été également encouragés par les déclarations faites à la présente session de l'Assemblée générale et qui reflètent la sérieuse préoccupation provoquée par le danger d'une prolifération des armes nucléaires. La rapidité avec laquelle l'énergie nucléaire est en train de s'étendre et le rappel à l'ordre que nous avons reçu d'événements récents nous montrent que nous n'avons pas de temps à perdre. La politique de fourniture suivie par les gouvernements dépositaires et par d'autres exportateurs importants, à l'heure actuelle et dans l'avenir, aura une grande importance pour faire accepter le Traité sur la non-prolifération et assurer des garanties efficaces.

26. Il est important de maintenir l'élan donné par le Traité sur la non-prolifération; il ne s'agit pas là simplement de prévenir la future prolifération des armes nucléaires, aussi important que cela soit à long

terme pour les perspectives de paix. Le Traité est une mesure importante, mais non pas la seule mesure qui permette d'arriver à un contrôle des armes et au désarmement. On a dit qu'il était un pont qu'il fallait franchir avant que d'autres mesures de désarmement à plus longue portée puissent être prises. Les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité, en acceptant la vérification internationale, ont donné un exemple qui doit être plus largement suivi si nous voulons nous rapprocher des objectifs que tous les pays prétendent rechercher : "... la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée ... désarmement nucléaire, et... désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace". [Résolution 2373 (XXII), annexe, article VI].

27. Les garanties sont liées à la question de la sécurité physique afin d'empêcher l'utilisation de matériel nucléaire par des particuliers. L'Agence aide les Etats membres à établir des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle dont ils auront besoin à la fois à titre de garantie et de sécurité matérielle. Nous avons publié un guide sur la protection des matériels nucléaires et nous allons maintenant étudier les perspectives d'un accord international sur des normes minimum de sécurité matérielle.

28. En ce qui concerne les explosions nucléaires à des fins pacifiques, on se souviendra que le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale de l'Agence ont déclaré, en 1969, que l'exécution des diverses fonctions décrites à l'article V du Traité de non-prolifération entrerait dans le cadre de la compétence technique de l'Agence et répondait au statut de celle-ci. En 1971, l'Assemblée générale a adopté la même position et a noté

"... que l'Agence internationale de l'énergie atomique... est un organe apte à exercer les fonctions d'un service international des explosions nucléaires à des fins pacifiques, compte tenu des dispositions pertinentes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires". [Résolution 2829 (XXVI).]

29. Il a également été décidé que l'Agence devrait aborder cette question sur une base d'évolution, c'est-à-dire en suivant l'évolution de cette technique et en accordant tout d'abord son attention à l'échange et à la diffusion des renseignements. Cela a été fait par la convocation de groupes techniques à intervalles annuels et par la diffusion des renseignements au moyen du système international de documentation nucléaire [INIS].

30. En 1972, le Conseil a approuvé les directives relatives à l'observation internationale, par l'Agence, des explosions nucléaires à des fins pacifiques conformément aux dispositions du Traité de non-prolifération ou aux dispositions analogues dans d'autres accords internationaux. En septembre 1974, le Conseil a approuvé les procédures à suivre par l'Agence pour répondre aux demandes de services relatives aux explosions nucléaires à des fins pacifiques. L'expertise nécessaire a été établie au sein du Secrétariat à l'effet de suivre le travail accompli dans ce domaine ainsi que l'évolution technique.

31. Le prochain groupe technique, convoqué par l'Agence, se réunira en janvier 1975 pour examiner l'état actuel de la technique. On s'attend à ce que

certain aspects juridiques de telles explosions ainsi que les aspects relatifs à la santé et à la sécurité, nécessiteront des études très détaillées. L'aspect économique de cette technique mérite également une étude approfondie. La question sera revue par le Conseil à sa session de février 1975. Il y a lieu, néanmoins, de souligner que l'intérêt manifesté, jusqu'à présent, par certains Etats membres a été très limité et qu'aucun projet n'a encore vu le jour. Les décisions récentes du Conseil ainsi que la procédure à suivre pour une observation internationale appropriée de cette question ont été communiquées tant à cette assemblée qu'aux Etats membres de l'Agence.

32. Sans nul doute, il serait très important que les Etats qui possèdent des explosifs nucléaires acceptent volontairement un contrôle international lorsqu'ils procèdent à des explosions nucléaires à des fins pacifiques et qu'ils aident à l'élaboration de propositions relatives à l'établissement d'un régime international qui serait appliqué à des explosions de cette nature, lorsque l'objectif d'interdiction totale des armes nucléaires sera atteint. En une année où des essais nucléaires ont été faits par six pays, l'urgence d'un accord établi selon ces lignes paraît évidente.

33. Passant à un autre problème, je voudrais dire quelques mots de la révision des relations entre les accords conclus par les Nations Unies et les membres des autres organes du système des Nations Unies. Pour ce qui est de l'AIEA, le cadre juridique existant est satisfaisant et l'Agence ne voit aucune nécessité de revenir sur cette question.

34. Je voudrais souligner les bonnes relations qui existent entre l'Agence et l'ONUDI. Grâce à nos services communs dans certains domaines, nous pouvons faire des économies tout en ayant une plus grande efficacité. Les sièges permanents que l'Autriche construit pour l'AIEA et l'ONUDI seront prêts à être occupés, espère-t-on, avant la fin de 1978. Cela renforcera grandement la capacité de ce pays de recevoir des organisations internationales. Il convient, à cet égard, de rendre hommage à l'Autriche en tant que gouvernement hôte ainsi qu'à la ville de Vienne, pour leur aide et leur générosité sans pareilles. Je tiens à souligner que le Gouvernement autrichien a fait tous les efforts possibles pour répondre aux besoins de l'Agence au cours des 17 années écoulées.

35. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie M. Eklund de la présentation du rapport de l'AIEA.

36. Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie qui désire présenter le projet de résolution A/L.740.

37. M. TODOROV (Bulgarie) [interprétation du russe] : Je tiens à remercier tout d'abord le Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, pour sa déclaration compétente par laquelle il a présenté le rapport de l'Agence et pour sa description très claire des activités de cette dernière pendant l'exercice que nous examinons. La délégation bulgare note avec satisfaction les progrès qui ont été faits et les résultats concrets qui ont été obtenus dans le domaine de la coopération internationale en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

38. L'un des résultats importants de la Conférence générale qui vient d'avoir lieu est l'admission de la

République populaire démocratique de Corée comme membre à part entière de l'Agence. Nous nous félicitons de cette décision. Grâce à la détente internationale et comme résultat de la lutte des pays socialistes et des autres forces démocratiques au sein de l'Agence, il est devenu possible de mettre fin à la discrimination injustifiée exercée à l'encontre d'un peuple qui a consacré toutes ses énergies à la construction de son pays et qui a travaillé à l'établissement d'une paix durable dans une région qui était la cible de la réaction internationale. Cette décision constitue un pas en avant vers l'universalité de l'Agence. Je voudrais, de cette tribune, féliciter chaleureusement la délégation de la République populaire démocratique de Corée pour sa participation à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale en tant qu'observateur. Nous sommes certains que sa participation aux travaux de l'AIEA aura des résultats positifs pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

39. Le fait qu'un nombre toujours croissant de pays, y compris des pays en voie de développement, voient dans l'utilisation de l'énergie nucléaire une solution valable aux problèmes de l'énergie a conduit à un accroissement de la capacité totale des réacteurs nucléaires dans le monde, pour la production de l'énergie, ainsi qu'à l'augmentation du nombre des pays qui ont construit ou sont en train de construire de tels réacteurs. La délégation bulgare constate avec satisfaction que ce facteur a été pris en considération par l'Agence et que, à sa Conférence générale, tenue à Vienne en septembre dernier, l'accent a été mis sur l'influence que ce fait aura sur les tâches de l'Agence.

40. A la Conférence générale, l'opinion a été unanimement exprimée que ce fait aurait une influence sur les activités de l'Agence dans les domaines de la sécurité, de la protection de l'environnement et de l'échange international de renseignements techniques, ainsi que dans celui de l'échange des renseignements nucléaires. Ce ne sont pas de nouveaux domaines d'activités de l'AIEA, mais les tâches de l'Agence par rapport à ces activités augmenteront considérablement.

41. L'utilisation toujours croissante des réacteurs nucléaires pour la production de l'énergie aura aussi une influence sur les activités de l'Agence dans le domaine des garanties. Selon les termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, c'est l'Agence qui est responsable de vérifier l'exécution des obligations au Traité.

42. Dans ce domaine, l'AIEA a un bilan positif : accords avec 44 pays non nucléaires, dont 32 sont déjà entrés en vigueur. Nous estimons que les principes relatifs à la non-prolifération des armes nucléaires exigent que tous les Etats non dotés d'armes nucléaires mettent leurs activités nucléaires à des fins pacifiques sous le contrôle de l'AIEA.

43. Nous croyons, néanmoins, que l'élément majeur dans le renforcement du principe de la non-prolifération des armes nucléaires est le suivant : toutes les Puissances parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires devraient placer leurs activités nucléaires à des fins pacifiques sous le contrôle de l'AIEA.

44. La délégation bulgare note avec satisfaction les décisions qui ont été prises par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA le 13 septembre 1974 [A/9722/Add.1, annexes I et II] concernant un service de contrôle d'explosions nucléaires dans des buts pacifiques qui confie au Directeur de l'Agence certaines responsabilités dans ce domaine.

45. Je voudrais exprimer ici la conviction de la délégation bulgare que l'AIEA sera capable, sous la direction de M. Eklund, de prendre les décisions qui s'imposent pour s'acquitter des tâches toujours croissantes auxquelles elle doit faire face.

46. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer la satisfaction du Gouvernement bulgare en ce qui concerne sa coopération avec l'Agence et avec M. Eklund, son directeur général. Cette coopération multiforme est très utile pour notre pays qui voit dans l'utilisation du combustible nucléaire une solution aux problèmes énergétiques du pays, solution qui revêt une importance primordiale pour son développement économique et social.

47. La Bulgarie est partie au Traité de non-prolifération des armes nucléaires et a passé un accord avec l'AIEA concernant les garanties, accord qui est entré en vigueur le 29 février 1972. Avec l'aide décisive de l'Union soviétique et en coopération étroite avec l'Agence, deux réacteurs dans la première centrale nucléaire établie dans les Balkans ont été construits dans notre pays et donnent déjà à l'économie du pays de l'énergie électrique. Lorsque la construction de cette centrale, la première des Balkans, sera terminée, sa puissance sera de 880 mégawatts.

48. Permettez-moi maintenant, au nom des délégations du Zaïre et de la Thaïlande, ainsi que de ma propre délégation, de vous présenter un projet de résolution qui s'intitule : "Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique".

49. Le préambule du projet de résolution est très bref et n'appelle aucune explication.

50. Au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale prend note du rapport de l'AIEA et de l'additif audit rapport. Dans le paragraphe 2 du dispositif, l'Assemblée générale félicite l'AIEA des mesures qu'elle a prises pour modifier le règlement intérieur de la Conférence générale de façon à améliorer et rationaliser son travail. Au paragraphe 3 du dispositif, l'Assemblée générale, accueille favorablement les mesures prises par l'AIEA à l'effet d'augmenter les contributions volontaires au fonds général en 1975, ce qui permettrait à l'Agence de répondre aux besoins croissants des pays en développement en matière d'assistance technique dans le domaine de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

51. Au paragraphe 4 du dispositif, l'Assemblée générale note avec satisfaction la nouvelle orientation du programme de l'Agence, en raison de nouveaux développements dans l'utilisation des réacteurs nucléaires pour obtenir de l'énergie. Comme on le fait remarquer dans le rapport de l'Agence, celle-ci doit élaborer de nouvelles normes de sécurité et protéger l'environnement, ainsi que développer ou améliorer un système international d'information sur les activités nucléaires qui reflèterait le très grand intérêt des puissances non nucléaires dans ce domaine. C'est pourquoi nous estimons que l'Assemblée générale doit

prendre note et appuyer cette nouvelle orientation du programme de l'Agence.

52. Le paragraphe 5 du dispositif n'appelle pas de commentaires. Nous estimons que l'Assemblée doit approuver la disposition selon laquelle l'AIEA est le centre où doivent se réaliser les programmes de formation des cadres des pays en voie de développement dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ce paragraphe note avec satisfaction les mesures adoptées par l'AIEA pour élargir son programme de formation de spécialistes pour répondre aux besoins urgents des pays en développement qui comptent utiliser l'énergie nucléaire dans un avenir prochain.

53. Pour ce qui est du paragraphe 6, nous estimons utile que l'Assemblée générale appuie l'initiative prise par l'AIEA d'organiser en 1977 une conférence internationale sur l'énergie nucléaire et le cycle du combustible. Cela permettrait de mieux comprendre le rôle joué par l'énergie nucléaire et d'autres sources d'énergie, en vue de répondre aux besoins énergétiques de l'avenir. Compte tenu de la crise énergétique qui sévit dans le monde capitaliste aujourd'hui, cette conférence devient tout à fait pertinente et nous espérons que sa tenue sera appuyée unanimement.

54. Le paragraphe 7 du dispositif concerne une question qui, pour des raisons tout à fait compréhensibles, préoccupe un nombre toujours croissant de gouvernements. C'est pourquoi, dans ce paragraphe, on explique l'accord général sur la décision de l'Agence de créer un service international des explosions nucléaires à des fins pacifiques sous contrôle international approprié. Nous espérons que l'établissement dans l'Agence d'une unité structurelle séparée incitera les Etats à la confiance qui est si nécessaire pour accéder aux informations nucléaires.

55. Dans le paragraphe 8 du dispositif, on invite instamment tous les Etats intéressés qui n'ont pas encore ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qui n'ont pas encore passé des accords de garanties avec l'Agence de le faire aussitôt que possible, compte tenu du fait qu'en 1975 se tiendra la conférence des parties chargée de l'examen au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous estimons qu'un tel appel est approprié dans ce projet de résolution, car l'AIEA doit jouer un rôle particulier en ce qui concerne l'application des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

56. Le paragraphe 9 du dispositif est clair et n'exige pas de commentaire.

57. Enfin, j'aimerais exprimer la conviction des auteurs que ce projet de résolution devrait être adopté à l'unanimité par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

58. M. WYZNER (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation polonaise a suivi avec grand intérêt et satisfaction les activités de l'AIEA pendant les 12 derniers mois telles qu'elles se trouvent résumées dans son rapport annuel. Dans sa présentation claire et éloquente du rapport, le Directeur général de l'Agence, M. Eklund, a prouvé, une fois de plus, la profonde connaissance qu'il a du sujet actuellement examiné par l'Assemblée générale.

59. Le Gouvernement polonais continue de considérer de façon favorable les travaux et les réalisations effectués par l'AIEA pendant la période que nous examinons. Nous notons qu'il y a des rapports entre le processus politique général de la détente, tel que reflété dans un certain nombre d'événements positifs intervenus dans la situation internationale actuelle, et le prestige grandissant de l'AIEA tel que reflété, entre autres, dans son rôle croissant concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le monde, la conclusion d'accords de garantie supplémentaires en vertu de l'article III du Traité de non-prolifération, et de nouveaux progrès réalisés sur la voie de l'universalité de l'Agence, comme cela a été illustré par l'admission de nouveaux membres, à savoir Maurice et la République démocratique populaire de Corée. Nous notons avec une satisfaction toute particulière le fait que cette dernière soit devenue membre de l'Agence et nous y voyons une preuve du fait que l'on reconnaît de plus en plus, sur le plan international, l'importance de la position et du rôle joué par ce pays socialiste.

60. Comme le disait le Directeur général de l'Agence il y a quelques instants, la nouvelle évolution qui se développe dans le monde en matière d'énergie et, plus particulièrement, l'accroissement des prix du pétrole, ont encouragé la recherche d'autres sources d'énergie, notamment l'énergie nucléaire, dans de nombreuses parties du monde. Ce processus se reflète dans les premiers paragraphes du rapport annuel de l'Agence. Le rapport signale notamment qu'un grand nombre d'usines nucléaires ont été commandées et montre l'intérêt croissant que suscite l'utilisation de l'énergie nucléaire en tant que source de chaleur dans l'industrie. Ainsi, étant donné la disponibilité croissante des matières fissiles, l'utilisation croissante et accélérée de l'énergie nucléaire accroîtra nécessairement les responsabilités de l'AIEA en ce qui concerne les garanties propres à assurer la communauté internationale qu'aucune partie des matériaux disponibles ne sera utilisée à des fins autres que pacifiques.

61. A cet égard, nous ne pouvons passer sous silence le rôle constructif joué par l'Agence dans le domaine des garanties en vertu du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Comme nous le savons tous, le Traité de non-prolifération sera entré en vigueur depuis cinq ans lorsque, en mai 1975, les Etats parties se réuniront pour assister à la conférence de révision du Traité. De l'avis de la délégation polonaise, ce traité est l'un des instruments internationaux les plus importants dans le domaine de la limitation des armements. Il a pour but d'empêcher la diffusion des armements nucléaires et, en tant que tel, est utile pour maintenir la paix et faire disparaître les dangers d'une guerre nucléaire, que celle-ci soit déclenchée volontairement ou à la suite d'un mauvais calcul ou d'un accident.

62. Nous sommes profondément convaincus du fait que l'objectif essentiel du processus de révision du Traité de non-prolifération — processus qui a commencé avec succès, cette année, au Comité préparatoire pour la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité — doit être de consolider et de renforcer le Traité ainsi que d'élargir sa portée, en encourageant la participation la plus vaste possible et une application stricte du Traité. Dans cet esprit,

nous exprimons notre satisfaction du fait qu'un certain nombre de nouveaux pays, y compris des pays possédant une technique nucléaire avancée, sont devenus parties au Traité de non-prolifération, ou ont entamé la procédure de ratification — et, parmi eux, nous comptons certains membres de la Communauté européenne de l'énergie nucléaire [EURATOM]. Cependant, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre regret de voir que les accords de garanties signés par les pays de l'EURATOM en avril 1973 ne sont pas encore entrés en vigueur, si l'on en juge par le rapport de l'Agence. A ce stade, je voudrais informer l'Assemblée que la Pologne, dont l'Accord de garanties avec l'AIEA est entré en vigueur en 1972, a de plus informé la Conférence générale de l'Agence, en septembre dernier, qu'elle acceptait que l'AIEA contrôle de façon plus étendue tous les transferts de matières fissiles et les installations nucléaires couvertes par le Traité de non-prolifération.

63. A propos du processus de l'examen du Traité de non-prolifération, j'ai le plaisir de prendre note de l'excellente coopération de l'Agence avec le Comité préparatoire pour la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Comme on peut le constater dans son rapport, l'Agence a offert de participer aux travaux préparatoires et a présenté des rapports très intéressants sur les activités de l'AIEA en vertu des dispositions pertinentes du Traité. Le Comité préparatoire a estimé que ces documents étaient très utiles et précieux et a demandé à l'Agence d'en présenter une version révisée et mise à jour aux fins d'utilisation par la Conférence de révision elle-même. En ma qualité de président de la dernière session du Comité, j'ai été heureux de transmettre au Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, la satisfaction et la reconnaissance du Comité pour la coopération dont l'Agence a fait preuve.

64. Le rapport annuel de l'Agence porte sur des activités qui ont de nombreuses facettes et qui revêtent une grande importance. Je passerai en revue brièvement les autres aspects des travaux de l'AIEA que la délégation polonaise juge particulièrement importants.

65. Premièrement, il y a l'aide aux pays en développement, notamment l'aide visant à utiliser l'énergie nucléaire et la technique nucléaire dans l'agriculture. Nous voulons à nouveau dire que nous appuyons pleinement les travaux utiles réalisés dans ce domaine et qui, à nos yeux, revêtent une importance particulière. Mue par cette conviction, la Pologne a accru sensiblement ses contributions volontaires au programme d'assistance technique. La contribution envisagée pour 1975 est le double de celle de 1973. De plus, comme il est indiqué à l'annexe A du rapport, la Pologne a offert 10 bourses d'études gratuites, chaque année, pour être utilisées par les pays en développement.

66. Deuxièmement, il y a le côté "environnement" des activités de l'Agence. Comme la délégation polonaise l'a déclaré, lors de l'examen du rapport de l'AIEA à la vingt-huitième session, il n'est pas un domaine des activités humaines qui soit potentiellement plus dangereux à la survie de l'homme ou qui réclame une protection plus grande contre les dangers immédiats, que l'utilisation de l'énergie nucléaire⁶.

Nous avons également souligné que, compte tenu du fait qu'outre les effets nuisibles des radiations et des retombées nucléaires produites par des installations atomiques destinées aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, il existe un danger de radiation dû aux essais nucléaires effectués dans l'atmosphère par deux puissances nucléaires, la nécessité d'une protection énergétique de l'environnement naturel se faisait sentir d'une façon de plus en plus pressante. Nous notons donc avec satisfaction l'élargissement des programmes de l'AIEA relatifs à la sûreté nucléaire et à la protection de l'environnement, ainsi que les plans visant à intensifier les activités de formation dans ce domaine, tel que cela est reflété au paragraphe 7 du rapport. La Pologne participe activement à ces programmes et a eu l'honneur d'accueillir à Varsovie, en novembre 1973, un colloque sur la surveillance de l'environnement autour des installations nucléaires. Nous continuons de penser également que l'Agence devrait jouer le rôle essentiel, au sein du système des Nations Unies, en tant que coordinateur des activités dans ce domaine spécial de la protection de l'environnement.

67. Troisièmement, la délégation polonaise désire appuyer l'initiative du Conseil d'assistance économique mutuelle qui suggère une intensification de sa coopération avec l'Agence dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous espérons que cette coopération mutuellement profitable se développera davantage encore dans l'avenir.

68. Pour terminer, je voudrais dire que la Pologne accepte le programme des travaux de l'AIEA pour les années 1975 à 1980, tel que présenté à la dernière conférence générale de l'Agence en septembre 1974. Les prochaines années seront marquées, sans aucun doute, par un rythme sans cesse croissant des activités dans le domaine des garanties relatives aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, d'une part, et du rôle politique croissant joué par l'Agence dans ce domaine particulièrement sensible, de l'autre. Néanmoins, nous sommes sûrs que le personnel hautement compétent de l'AIEA, sous l'excellente direction de M. Eklund, s'acquittera avec succès de toutes les tâches importantes que l'Agence se verra confier dans l'avenir.

69. Dans cet esprit, nous appuierons avec plaisir le projet de résolution A/L.740, présenté si clairement par le représentant de la Bulgarie.

70. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis qu'elle existe, la technique nucléaire a placé l'humanité devant un dilemme fondamental. Comment pouvons-nous jouir de cela, la plus grande réalisation technique de notre civilisation, sans subir aussi son poison mortel ? Jamais auparavant dans l'histoire, l'homme n'a possédé un instrument offrant tant de possibilités pour le bien ou pour le mal. Jamais l'homme ne s'est trouvé de manière si inflexible face à la responsabilité morale de maîtriser un produit de sa propre création.

71. Les événements de l'année passée ont mis en relief notre dilemme. Même ceux qui hésitaient le plus doivent maintenant reconnaître que la communauté mondiale n'exploite pas encore de façon adéquate les avantages possibles de la technique nucléaire et qu'elle ne contrôle pas complètement non plus sa terrifiante capacité de destruction. Il en résulte que

le débat d'aujourd'hui acquiert une signification opportune et nouvelle.

72. L'évolution dramatique récente dans le domaine de l'énergie a intensifié la recherche mondiale pour de nouvelles sources d'énergie. Le fait que cette nouvelle demande pour des sources de rechange d'énergie découle d'une restriction artificielle de la production pétrolière ne rend pas moins urgente l'élaboration de ces solutions de rechange.

73. La réponse de l'AIEA à cette nouvelle situation, notamment du fait que celle-ci affecte les pays en voie de développement, a été rapide et globale — chose digne d'éloge. Nous félicitons l'Agence de sa décision d'accroître l'assistance technique aux pays en voie de développement. Nous sommes impressionnés en voyant l'Agence reconnaître qu'il faut accorder une priorité aussi élevée aux normes internationales relatives à la santé, à la sécurité et à la fiabilité des réacteurs. Nous continuons de donner la plus haute importance à toutes ces activités, et nous félicitons le Directeur général et son personnel pour l'excellente façon dont ils s'acquittent de leurs responsabilités croissantes.

74. Au moment où la communauté internationale élargit l'accès aux bénéfices de la technologie nucléaire, nous devons également exercer un contrôle toujours plus rigoureux et efficace sur son potentiel de destruction. Comme l'a fait remarquer M. Kissinger devant l'Assemblée :

“Le défi qui se pose au monde consiste à réaliser les avantages pacifiques des techniques nucléaires sans contribuer à l'accroissement des armes nucléaires ou à la multiplication des Etats qui les détiennent.” [2238^e séance, par. 70.]

M. Kissinger a ensuite indiqué un certain nombre de domaines précis où des mesures de contrôle et de limitation de la prolifération des armes nucléaires sont des plus urgentes. Ces domaines prioritaires comprennent le renforcement des garanties et des contrôles relatifs au transfert de matières nucléaires et l'amélioration de la sécurité physique de ces matières. M. Kissinger a également demandé une adhésion plus globale au Traité de non-prolifération et aux garanties qui y sont prévues. Je voudrais saisir cette occasion pour dire combien mon gouvernement a été impressionné par la façon dont l'Agence prend la tête lorsqu'il s'agit de s'occuper de chacune de ces questions clefs.

75. Dans le message qu'il a adressé à la récente Conférence générale de l'AIEA, le président Ford a déclaré que le Traité de non-prolifération était “l'un des piliers de la politique étrangère des Etats-Unis”. Le Directeur général de l'Agence, M. Eklund, nous a fait rapport aujourd'hui sur le statut des accords de garanties conclus aux termes du Traité. Nous partageons la préoccupation du Directeur général en ce qui concerne les retards apportés à la conclusion de ces accords. Par conséquent, mon gouvernement voudrait à nouveau prier instamment les nations qui ont signé le Traité de non-prolifération, mais qui n'ont pas encore conclu des accords de garanties, d'accélérer les négociations avec l'Agence en vue de compléter ces accords le plus tôt possible. Nous prions instamment les pays qui ne sont pas encore devenus parties au Traité de la faire aussitôt que possible.

76. M. Kissinger a proposé que l'AIEA examine d'urgence l'élaboration d'une convention internationale visant à améliorer la sécurité physique contre le vol ou le détournement de matières nucléaires [*ibid.*, par. 74]. Nous sommes heureux de constater que l'Agence a déjà commencé à s'occuper de ce problème et nous pensons collaborer pleinement à ses efforts.

77. L'additif au rapport annuel de l'AIEA [A/9722/Add.1] traite des mesures récemment prises par l'Agence pour se préparer à répondre aux demandes de services relatifs à des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Là encore, je voudrais faire observer que mon gouvernement est heureux de constater que l'Agence a acquis les connaissances nécessaires pour suivre les travaux dans ce domaine, se tenir au courant de l'évolution technique et assumer ses responsabilités au titre de l'article V du Traité de non-prolifération.

78. Pour terminer, je voudrais dire que mon gouvernement appuie pleinement le programme de l'AIEA. Nous croyons que sous la conduite énergique et compétente de M. Eklund, l'Agence répond bien aux défis sans précédent et toujours plus nombreux de l'ère nucléaire.

79. M. KERN (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation de la République fédérale d'Allemagne a été très impressionnée par le rapport annuel portant sur les activités de l'AIEA pour l'exercice 1973/74 ainsi que par la déclaration si complète faite par le Directeur général de l'Agence, M. Eklund, pour présenter le rapport à cette session de l'Assemblée générale.

80. Au cours de l'année écoulée, le monde a connu une évolution politique de grande portée. Je mentionnerai tout d'abord la pénurie de pétrole et la hausse constante des prix du pétrole, éléments qui, de loin, affectent la plus grande partie de la communauté internationale. Cette crise a également des incidences directes sur les travaux de l'AIEA parce qu'elle est la raison majeure de la mise au point de sources d'énergie de rechange. Au stade actuel de l'évolution technique, celles-ci comprennent l'énergie nucléaire en dépit des problèmes qu'elle pose. Comme de nombreux autres pays, la République fédérale d'Allemagne déploie de grands efforts pour répondre aux espoirs qui s'attachent à l'énergie nucléaire.

81. A ce propos, les mesures nécessaires dans les domaines de la sécurité, de la technique et de la protection de l'environnement doivent bien sûr être adoptées. Il est heureux que l'AIEA soit venue participer à la discussion internationale sur cette question extrêmement importante. Cela semble indispensable pour faire face aux dangers et aux risques qui découlent de l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire.

M. Upadhyay (Népal), vice-président, prend la présidence.

82. Etant donné les modifications profondes survenues dans la situation énergétique, mon gouvernement se félicite que l'Agence ait adopté un nouveau programme à moyen terme pour les années 1975 à 1980. Le programme est marqué par le perfectionnement des activités de l'Agence et la création de nouveaux domaines prioritaires, à savoir la sécurité nucléaire, la protection de l'environnement et la forma-

tion. La question du financement futur de l'assistance technique fait l'objet d'un examen approfondi. Une analyse des dépenses de l'Agence indique qu'en 1974, environ 15 millions de dollars, soit la moitié des fonds disponibles pour l'Agence, sont consacrés à des projets intéressant directement les pays en développement. Ces fonds proviennent en partie du fonds général, qui est alimenté entièrement par des contributions volontaires. Dans une grande mesure, ils proviennent d'autres sources, c'est-à-dire — mis à part les fonds du PNUD — d'autres contributions volontaires en espèces et en nature et du budget ordinaire de l'Agence. L'autre moitié des fonds disponibles bénéficie à tous les membres, y compris les pays en développement.

83. Cependant, l'Agence ne peut réaliser ses objectifs que si tous les Etats membres versent des contributions volontaires suffisantes. Il faudrait que ces contributions soient plus élevées que celles versées au fonds général. Nous serions heureux si les pays en développement ayant une balance des paiements toujours plus largement excédentaire assumaient une plus grande part du coût de l'assistance technique. A ce propos, je voudrais signaler que certains de ceux qui contribuent actuellement au fonds général éprouvent, cette année, des difficultés à verser leurs contributions par suite d'un déficit de leur balance des paiements dû à la crise pétrolière. Il n'en est donc que plus remarquable que, malgré ces problèmes, le plafond du fonds général ait été porté à 4,5 millions de dollars.

84. Les contributions volontaires de la République fédérale d'Allemagne pour l'année 1975 comprendront les points suivants.

85. Conformément à la recommandation du Conseil des gouverneurs en ce qui concerne l'élargissement de l'objectif du fonds général, nous porterons notre contribution à ce fonds de 220 000 dollars en 1974 à environ 330 000 dollars en 1975. En outre, la République fédérale d'Allemagne effectue des contributions volontaires en nature et accorde des bourses d'études. Elle fournit aussi des experts pour le programme d'assistance technique de l'Agence. La valeur de toutes ces contributions à l'Agence dépassera un million de dollars en 1975.

86. Un autre événement, dont les effets sont très alarmants, s'est produit dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires. A ce propos, je tiens à dire combien nous regrettons que, sur les 83 Etats parties au Traité de non-prolifération, seuls 44 ont conclu avec l'Agence les accords de vérification tels que l'exige le Traité.

87. La République fédérale d'Allemagne a signé le Traité de non-prolifération dans l'intérêt de la détente en Europe et de la paix mondiale, et a dès 1955 officiellement renoncé à la fabrication d'armes nucléaires. Bien que la République fédérale fasse déjà l'objet des garanties de l'EURATOM, elle a accepté, dans l'Accord conclu entre l'Agence et la communauté européenne, qui a été signé en avril 1973, la vérification des garanties de l'EURATOM par l'AIEA. Plus tôt cette année, elle a achevé la procédure parlementaire de ratification en ce qui concerne tant le Traité de non-prolifération que l'Accord de vérification et a l'intention de participer à la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifé-

ration des armes nucléaires. Nous espérons que d'autres Etats qui n'ont pas encore accédé au Traité de non-prolifération, ou qui n'ont pas encore conclu des accords de garanties avec l'Agence, le feront dans un avenir prochain.

88. En ce qui concerne l'exportation de matières et d'équipements nucléaires, mon gouvernement se félicite de la compréhension existant entre de nombreux Etats exportateurs afin de permettre l'exportation seulement si l'Etat récepteur accepte les garanties internationales concernant les matières et les équipements, ainsi que les matières fissiles produites avec ces derniers. A cet égard, l'Agence devra jouer un rôle important, car elle doit conclure les accords de garanties appropriés avec les pays importateurs.

89. Je voudrais saisir cette occasion pour dire quelques mots au sujet du très important domaine des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Mon gouvernement estime que l'évolution récente exige une révision prochaine de cette question complexe, en raison des obligations figurant à l'article V du Traité de non-prolifération. Les questions en jeu, qui devraient aussi comprendre la création d'un service international pour les explosions nucléaires à des fins pacifiques, devraient être examinées dans le cadre de l'AIEA, qui, en vertu de son Statut et compte tenu de ses connaissances techniques, constitue l'instance appropriée. A cet égard, nous sommes heureux qu'à sa réunion du 13 septembre 1974, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA ait approuvé les procédures qui seront utilisées par l'Agence pour répondre aux demandes de services relatifs aux explosions nucléaires à des fins pacifiques [*ibid.*]. L'invitation adressée à un certain nombre d'Etats en ce qui concerne la réunion qui doit se tenir à Vienne, le 20 janvier 1975, sous les auspices de l'AIEA, pour examiner les projets, y compris les explosions nucléaires à des fins pacifiques, nous semble aussi très utile.

90. Etant donné l'augmentation du nombre des installations nucléaires et l'accroissement sans précédent de l'utilisation, du stockage et du transport des matières nucléaires, les possibilités de détourner ces matières et d'en faire un mauvais usage se sont accrues rapidement. Il incombe à chaque Etat de veiller à ce que les matières nucléaires soient physiquement protégées. L'Agence, cependant, a déjà assumé à juste titre un rôle consultatif dans ce domaine et devrait intensifier ses efforts dans ce sens. C'est pourquoi nous appuyons la suggestion du Directeur général tendant à examiner en détail la possibilité d'établir des normes minimales.

91. Nous partageons le point de vue selon lequel la plus haute priorité doit être accordée à l'élaboration d'un système de garanties internationales efficaces. Je voudrais, à ce propos, faire allusion aux observations que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger, a faites à la 2238^e séance plénière [*par. 67 à 75*], lorsqu'il a signalé d'une façon très impressionnante les dangers qui nous menacent et énoncé des propositions pour y faire face. Nous attendons ces propositions avec le plus grand intérêt.

92. Ces questions sont, bien sûr, également examinées dans les discussions sur le désarmement à la présente session de l'Assemblée générale. En outre, la conférence d'examen du fonctionnement du Traité de non-prolifération, qui doit se tenir l'année pro-

chaîne fournira l'heureuse occasion d'examiner tous les problèmes pertinents. Mon gouvernement est prêt à participer activement aux travaux de toutes les institutions intéressées.

93. Nous envisageons l'avenir avec confiance, convaincus que l'Agence et son directeur général pourront se pencher avec efficacité sur les questions et les problèmes qui se posent. Mon gouvernement est certainement prêt à assumer à l'avenir sa pleine part de responsabilité dans la réalisation de leurs travaux.

94. M. DE PRAT GAY (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation de l'Argentine a examiné avec beaucoup d'attention le rapport de l'AIEA sur ses activités en 1973/74 et nous avons également écouté avec le même intérêt la présentation de ce rapport faite par M. Eklund, directeur général de l'Agence. Comme par le passé, le Gouvernement argentin constate avec satisfaction l'accroissement des activités techniques de l'Agence et leur polarisation vers des objectifs concrets dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous avons des rapports très étroits avec l'Agence par ses programmes scientifiques. Les savants argentins ont participé aux colloques, symposiums, visites scientifiques et diverses autres activités organisés par l'Agence. D'autre part, nous avons fourni des experts pour participer aux divers projets de l'AIEA et nous avons également obtenu la précieuse collaboration d'experts étrangers dans le cadre de l'assistance technique de l'Agence. En un mot, la délégation argentine aimerait exprimer sa satisfaction pour les activités de l'Agence dans le domaine de la coopération technique, de l'application de la technique nucléaire à l'agriculture et à l'élevage, à la biologie et aux sciences physiques, à la technique de la protection de l'environnement et de la sécurité en matière nucléaire.

95. Nous attachons la plus haute importance aux programmes d'informations et de services techniques et nous tenons à souligner la valeur du système d'information nucléaire international. Tout cela démontre clairement les grandes possibilités offertes dans le domaine atomique en vue d'accélérer rapidement le bien-être des peuples. Son rôle dans la tâche urgente du développement est extrêmement important pour l'Argentine comme pour toutes les nations du monde encore en voie de développement. L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques intéresse au plus haut point toute l'humanité. Nous ne devons certes pas nous laisser effrayer par de prétendus risques qui sont d'ailleurs contrôlables et que certains secteurs industrialisés utilisent simplement pour empêcher le plein emploi de cet instrument de valeur unique pour l'homme contemporain.

96. Depuis de nombreuses années, l'Argentine a des liens très étroits avec l'AIEA dans le domaine des garanties. Ces rapports sont tout à fait conformes à la ferme décision de l'Argentine d'utiliser pleinement l'énergie atomique à des fins pacifiques, et c'est là une volonté que nous réaffirmons à nouveau devant cette assemblée internationale.

97. Mon pays dispose de matières et d'installations nucléaires soumises au système des garanties de l'Agence en vertu des divers accords et arrangements que nous avons signés avec elle. En particulier, l'Argentine a volontairement placé la centrale nucléaire d'Atucha qui fonctionne déjà commercialement, sous

un accord de garanties signé en octobre 1972. En novembre 1973, le Gouvernement argentin a demandé à l'Agence d'entamer des négociations en vue de soumettre volontairement aux garanties sa deuxième centrale nucléaire dont la construction a commencé cette année.

98. Nous devons souligner que nos relations avec l'Agence dans le domaine de ces garanties, tant en ce qui concerne la négociation des accords que leur mise en œuvre, ont été pleinement satisfaisantes jusqu'à la construction de la deuxième centrale nucléaire. Dans ce cas, malheureusement, nous nous sommes trouvés dans une situation tout à fait opposée.

99. Ma délégation pense qu'en examinant le rapport de l'Agence, il convient de vous faire connaître cette situation. A notre avis, elle peut servir de leçon à plusieurs nations de divers continents qui, comme nous, veulent faire un effort réel en vue de leur développement. Nous estimons, en outre, que cette affaire jette de sérieux doutes sur l'efficacité du secrétariat de l'Agence. Agissant dans la conviction que les pays développés doivent être les mieux servis, il en arrive à imposer des limites inacceptables aux pays en voie de développement. Mon gouvernement estime qu'un organisme international comme l'AIEA doit s'acquitter de ses fonctions de manière diligente et efficace en tenant toujours compte du fait que tous les Etats membres sont pleinement souverains et méritent le même traitement en ce qui concerne les services du secrétariat relevant de son mandat.

100. Comme je l'ai dit auparavant, le Gouvernement argentin a demandé au secrétariat de l'Agence, en novembre 1973, d'entamer des négociations en vue de soumettre volontairement au système des garanties sa deuxième centrale nucléaire dont la construction a commencé en 1974. L'Argentine juge nécessaire de porter à votre attention la manière d'agir du secrétariat de l'Agence qui, en dépit de plusieurs requêtes, a attendu plus de huit mois — je le répète : huit mois — avant de commercer les négociations, sans donner d'explications valables.

101. Ma délégation souligne ce retard, car l'Argentine, faisant preuve de bonne foi, avait inclus, dans l'appel d'offres correspondant, son intention de soumettre volontairement la centrale au système des garanties et à insérer une disposition dans ce sens dans le contrat commercial correspondant.

102. Peu après le début des négociations — alors que huit mois s'étaient écoulés du fait qu'aucune réponse n'avait été reçue du secrétariat de l'Agence — un accord a été conclu sur la plupart des textes qui firent l'objet d'une discussion au Conseil des gouverneurs. Celui-ci a recommandé que la négociation soit poursuivie jusqu'à ce qu'un document final soit mis au point avec le secrétariat. Sans entrer dans le détail, je dois souligner que les divergences ont porté sur la durée des accords et le maintien des garanties une fois le délai écoulé. Dans les nouvelles négociations avec le secrétariat de l'Agence, on est arrivé à un accord sur ces aspects, comportant, d'une part, les parties pertinentes des documents approuvés par le Conseil des gouverneurs et, d'autre part, on a inclus dans le maintien des garanties les matières et les équipements réellement transférés à l'Argentine par des tiers tandis que ceux qui étaient produits en Argentine n'étaient pas compris. Il convient de rap-

peler qu'un réacteur nucléaire n'est pas un tout indivisible, mais plutôt un ensemble d'éléments et d'équipements.

103. A la fin de septembre 1974, l'Argentine pensait que les négociations étaient conclues et que l'accord était intervenu entre les deux parties. Bien qu'il y ait eu accord avec le secrétariat de l'Agence sur cet accord de garanties, des difficultés nouvelles et répétées, soulevées par le secrétariat, mettent en danger la possibilité de signer l'accord dans le délai prévu au contrat. Ces difficultés nouvelles correspondraient au fait que le secrétariat semblerait tenir démesurément compte des désirs d'un nombre limité de gouverneurs appartenant à des pays hautement industrialisés.

104. Nous nous demandons si ce processus lent et mystérieux ne représente pas une sorte de pression tendant à modifier la volonté souveraine d'un Etat dans un domaine multilatéral. Nous nous demandons également si, sous le prétexte d'exercer un contrôle tendant à empêcher la prolifération nucléaire, on n'essaie pas d'entreprendre une action en vue d'assurer un contrôle virtuel de toute l'implantation énergétique, dans une tentative de limiter le droit souverain d'une nation quelconque sur ses ressources.

105. L'Argentine, il convient de le rappeler, est une nation qui, depuis le début de sa recherche nucléaire, a fait la preuve de sa détermination la plus résolue de limiter ses activités à des objectifs purement pacifiques. Nous sommes un pays qui, dans tous les domaines, s'est toujours prononcé contre les activités nucléaires à des fins militaires. C'est là d'ailleurs une position que, devant cette même assemblée, les pays les plus puissants de la terre nous disent défendre chaque jour. De même, il s'agit d'une nation qui, depuis plus de 100 ans, n'a été engagée dans aucune guerre.

106. Nous espérons que ce doute concernant les motifs du secrétariat de l'Agence sera bientôt dissipé afin que, l'an prochain, lorsque l'Assemblée traitera de cette question, on ne puisse émettre que des louanges à propos des travaux de l'Agence, comme nous l'avons d'ailleurs fait lors des précédentes sessions.

107. M. SUNDBERG (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, pour la présentation détaillée et fort intéressante qu'il a faite du rapport annuel.

108. L'ensemble des problèmes qui ont trait à la situation de l'énergie ont grandement influencé les conditions d'accomplissement des fonctions de l'Agence. L'augmentation des prix pétroliers a donné naissance à des plans ambitieux pour accroître considérablement l'utilisation de la puissance nucléaire, tant dans les pays industrialisés que dans ceux en développement. L'expansion massive des programmes nucléaires et les nombreux problèmes qui s'y rattachent et que l'on peut prévoir, intensifieront les demandes de coopération technique et les activités de réglementation de l'Agence. Nous appuyons pleinement les programmes de l'Agence dans ces deux domaines prioritaires. Ma délégation voudrait souligner l'importance qu'il y a à assurer des ressources suffisantes pour le programme de coopération technique. Nous nous félicitons du fait que l'objectif recherché pour le fonds général en 1975 est passé

de 3 millions de dollars antérieurement prévu à 4,5 millions de dollars.

109. La discussion publique consacrée aux problèmes touchant l'utilisation de l'énergie nucléaire, en particulier ses aspects de sécurité et ses conséquences sur l'environnement, est à l'heure actuelle des plus intenses, et ne l'est pas moins en Suède. L'Agence sera appelée à jouer un rôle important de normalisation dans l'évolution de règles mondiales touchant la sécurité de la manipulation, du transport, du stockage de quantités rapidement croissantes du plutonium produit, de même que pour l'élimination des déchets radioactifs. Le gouvernement suédois a l'intention de participer activement au programme de l'Agence sur les codes de sécurité et les instructions concernant les usines d'énergie nucléaire. Une coopération constructive entre l'AIEA et le PNUE concernant les critères fondamentaux de l'environnement est, de toute évidence, hautement souhaitable pour cet important travail. De tels codes et directives, mis au point grâce à la coopération internationale, sont nécessaires de toute urgence si l'on veut que le cycle du combustible dans la production de l'énergie nucléaire devienne complètement contrôlable et que la puissance nucléaire soit acceptée par le grand public en tant que moyen sûr de produire de l'énergie.

110. Les problèmes que je viens de mentionner et les programmes de travail de l'Agence dans ces domaines se trouvent reflétés dans le rapport annuel. Celui-ci traite également d'un autre domaine important des activités de l'Agence, c'est-à-dire les garanties. Les procédures actuelles ne répondent pas aux exigences d'aujourd'hui et de demain. Toutes les mesures raisonnables doivent donc être prises pour renforcer et améliorer le système de garanties de l'Agence, afin que la situation qui existe aujourd'hui ne signifie pas le début d'une érosion dans la pertinence du Traité sur la non-prolifération.

111. Il me paraît nécessaire de souligner que des révolutions également encourageantes se sont manifestés en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération. Un certain nombre de nations industrielles ayant une capacité nucléaire à des fins pacifiques rapidement croissante se rapprochent de l'acceptation définitive du Traité et des accords parallèles de garanties avec l'Agence. Je peux déclarer ici, en particulier, que la Suède a signé avec l'Agence, le 4 septembre, un accord de garanties concernant le Traité sur la non-prolifération. Cet accord remplacera l'accord actuel de la Suède sur les garanties de l'Agence.

112. En ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération, j'aimerais également informer l'Assemblée générale que la Suède a réexaminé ses obligations en vertu du paragraphe 2 de l'article III du Traité concernant l'exportation de matières brutes et de produits fissiles spéciaux aux Etats non dotés d'armes nucléaires. En conséquence, mon gouvernement est en train d'introduire des réglementations à l'exportation en ce qui concerne certains équipements et matière déterminés; les exportations de ceux-ci vers les pays tombant dans la catégorie que je viens de mentionner ne seront autorisés que si, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article III, les garanties internationales appropriées, c'est-à-dire l'AIEA, continueront de porter sur les installations

du pays récipiendaire et sur le matériel qui peut y être produit.

113. Plusieurs idées ont été récemment avancées — y compris certaines émanant de la délégation suédoise — à la Conférence du Comité du désarmement et au cours de la discussion générale sur le désarmement qui a eu lieu en Première Commission de l'Assemblée générale quant à la manière de traiter les nombreux problèmes que pose à la communauté internationale l'introduction, sur une vaste échelle, de la production d'énergie nucléaire. Pour répondre à ces problèmes, nous devons évidemment aller au-delà des dispositions actuelles touchant le fonctionnement et le contrôle. Le Gouvernement suédois étudie avec intérêt la proposition du Directeur général tendant à la convocation d'une conférence internationale, en 1977, sur les perspectives et les problèmes touchant l'énergie nucléaire. Il est certain qu'une telle conférence, si elle doit avoir lieu, devra être soigneusement préparée, sous la direction de l'Assemblée générale.

114. Parmi les questions relevant de la catégorie d'accords internationaux éventuels, je voudrais mentionner le domaine de la sécurité physique des installations nucléaires et du matériel nucléaire durant le stockage et le transport. Une attention toute particulière doit être accordée, à cet égard, aux problèmes de stockage de quantités accrues de plutonium. Mon gouvernement appuie la proposition visant à un accord international sur des normes minimales de sécurité physique.

115. Tout comme le Directeur général de l'AIEA, mon gouvernement se préoccupe également des problèmes créés par le goulot d'étranglement actuel dans le cycle du combustible. Par exemple, nous estimons que l'idée de la création d'usines internationales de recyclage mérite une étude attentive.

116. Pour conclure, je voudrais exprimer la reconnaissance du Gouvernement suédois pour l'efficacité et l'énergie avec lesquelles l'AIEA et son Directeur général s'acquittent de leurs importantes fonctions, à ce stade de l'existence de l'Agence, alors que celle-ci doit faire face à des tâches sans cesse nouvelles et importantes dans de nombreux domaines.

117. M. NISHIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Eklund, directeur général de l'AIEA, qui siège parmi nous à la présente session de l'Assemblée générale, et le féliciter très sincèrement pour son excellent et clair exposé sur les activités de l'Agence. Les explications détaillées qu'il a données aujourd'hui sur le rapport de l'Agence m'amènent à penser qu'au cours des derniers mois, l'AIEA a fait des progrès constants en matière d'activité nucléaire qui constitue l'un des domaines les plus importants du progrès scientifique et technique actuel. J'espère sincèrement que la communauté internationale continuera de faire des efforts concertés en vue de maintenir et même de renforcer cette évolution encourageante.

118. C'est dans ce contexte que la délégation japonaise attache une grande importance aux efforts efficaces de l'Agence, notamment en vue de renforcer ses activités dans le domaine de l'assistance aux pays en développement ainsi que pour l'application de

l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie de remplacement. Dans cet esprit, je me félicite des mesures prises par l'AIEA pour élargir ce programme de formation en vue de répondre aux besoins urgents des pays en développement et j'appuie pleinement l'initiative prise par l'Agence pour tenir en 1977 une conférence internationale sur l'énergie nucléaire et son cycle de combustible.

119. J'aimerais également saisir cette occasion pour exposer les vues de ma délégation sur la question des explosions nucléaires à des fins pacifiques, qui constitue l'une des questions les plus importantes à notre ordre du jour.

120. Le 25 octobre, au cours de l'examen par la Première Commission de la question de la prévention de la prolifération des armes nucléaires, j'ai exposé les vues fondamentales du Gouvernement japonais sur les explosions nucléaires pacifiques; ces vues sont fondées sur l'idée qu'il n'y a aucun moyen de faire une distinction entre les explosions nucléaires à des fins militaires et celles qui sont entreprises à des fins pacifiques, compte tenu du niveau actuel de la technique⁷. Dans ces conditions, les explosions nucléaires à des fins pacifiques doivent donc être contrôlées sur le plan international afin de prévenir le risque d'une prolifération nucléaire sous le couvert d'explosions nucléaires à des fins pacifiques et, en même temps, afin de faire en sorte que les avantages éventuels des applications pacifiques des explosions nucléaires puissent être mis à la disposition des Etats qui désirent obtenir ces avantages.

121. Compte tenu de cette nécessité, je tiens à dire que l'Agence a fait une étude excellente des explosions nucléaires à des fins pacifiques, et je me félicite des efforts déployés actuellement, tels qu'ils sont décrits dans le rapport de l'Agence, en vue d'établir au sein du secrétariat de l'AIEA une section chargée d'examiner les moyens permettant de fournir des services relatifs aux explosions nucléaires à des fins pacifiques, et de renforcer les activités de l'Agence en ce domaine. En outre, ma délégation estime que toutes les informations sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques acquises à la suite des essais nucléaires passés devraient être mises à la disposition de l'Agence et que tous les Etats devraient pouvoir obtenir, par l'entremise de l'Agence, les renseignements ainsi rassemblés. Il va sans dire, cependant, que nous devons contrôler avec le plus grand soin les informations portant sur les moyens de fabriquer des engins nucléaires explosifs à des fins pacifiques et les autres techniques qui pourraient faciliter la prolifération nucléaire.

122. Avec l'aide d'un groupe d'experts, l'AIEA a préparé des directives qui pourraient être suivies par l'Agence pour répondre aux demandes de services portant sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Ma délégation espère sincèrement que l'AIEA ira plus loin et étudiera non seulement la procédure à mettre en œuvre, mais également les renseignements qui seront fournis sur les aspects techniques et les possibilités économiques des explosions nucléaires pacifiques. Je suis convaincu que nos efforts concertés en ce domaine permettront, sans aucun doute, d'appliquer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour un plus grand bien-être de l'humanité.

123. Avant de conclure ces brèves observations, je voudrais, au nom du Gouvernement japonais exprimer notre désir très sincère, en tant que membre de l'Agence, de continuer à apporter une contribution aussi large que possible aux activités de l'AIEA.

124. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis de commencer ces brèves observations en adressant au Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, toutes les félicitations de ma délégation pour l'exposé très intéressant et très complet qu'il vient de présenter.

125. Le rapport de l'Agence et l'introduction à ce rapport que nous a présentés M. Eklund montrent de façon convaincante que la situation dans le secteur de l'énergie tel qu'il existe aujourd'hui, notamment l'élévation du prix du pétrole brut, aura des répercussions à longue échéance sur la nature et l'ampleur des activités de l'Agence, dans les années à venir, pour ce qui est de domaines tels que la recherche, la sécurité nucléaire, la protection de l'environnement et l'assistance technique. Les besoins toujours croissants de l'énergie sous ses différentes formes et le problème de la production de cette énergie en quantité suffisante et à des prix économiques, se sont imposés depuis longtemps à la communauté internationale; mais ils ont eu une acuité plus grande encore dans un passé récent. L'énergie nucléaire est devenue, elle aussi, une réalité économique mais, afin de définir correctement sa place dans le domaine général de production de l'énergie, il faut, semble-t-il, procéder à des recherches très approfondies sur toutes les sources d'énergie ce qui, à notre avis, doit aboutir à de nouvelles responsabilités pour l'Agence dans des domaines tels que l'analyse économique et les études sur l'environnement. Le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, dans la déclaration qu'il a faite lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, a souligné spécialement cette question lorsqu'il a fait observer que, ayant à l'esprit que l'énergie nucléaire jouera évidemment un rôle important dans les possibilités scientifiques et techniques de fourniture d'énergie supplémentaire, le Gouvernement autrichien estime que ces tâches pourraient être utilement confiées à l'Agence. Celle-ci, de par la nature de ses fonctions, est bien placée pour coordonner ou appliquer les projets techniques et scientifiques de grande envergure dans le domaine de la recherche énergétique, ainsi que pour procéder aux analyses économiques nécessaires⁸. L'un des avantages considérables offerts par l'Agence est, entre autres, je tiens à le mentionner, le fait que les pays en voie de développement comme les pays industrialisés ont déjà coopéré à ce succès dans le cadre de l'Agence.

126. Comme on peut s'en rendre compte à la lecture du rapport dont nous sommes saisis, la situation énergétique changeante aura nettement une influence sur le programme de coopération technique de l'Agence, et les meilleures perspectives d'utilisation de l'énergie nucléaire dans les pays en voie de développement auront un effet profond tant sur le contenu que sur l'étendue des activités d'assistance technique de l'Agence. La délégation autrichienne a toujours préconisé l'augmentation des moyens financiers accordés au programme d'assistance technique et se félicite vivement du fait que le fonds général a été porté à 4,5 millions de dollars. Le Gouvernement autrichien,

sous réserve de l'approbation du Parlement, fera une contribution bénévole au fonds général pour 1975, d'un montant de 26 100 dollars. Cette contribution, quoique modeste, représente une augmentation d'environ 60 p. 100 par rapport à l'année courante. Nous avons aussi déclaré que nous sommes disposés à donner la même somme que les années précédentes pour l'octroi de bourses du type II.

127. Pour ce qui est de l'assistance technique, la formation d'experts pour les usines d'énergie nucléaire et autres facilités nucléaires est une question importante. A cet égard, nous nous félicitons du fait que l'Agence a annoncé qu'elle formerait des ingénieurs pour les projets clefs et procéderait à une formation en cours d'emploi pour les techniques de construction et de sécurité.

128. L'influence de l'énergie nucléaire sur l'environnement est une question qui acquiert rapidement des dimensions accrues et qui a non seulement intensifié les discussions publiques, mais a conduit aussi à une augmentation considérable des activités de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la protection de l'environnement, en particulier de l'utilisation des déchets. Ainsi que l'on peut s'en rendre compte à la lecture du paragraphe pertinent du rapport, l'Agence a répondu rapidement et de façon décisive à ce nouveau défi croissant et nous sommes heureux de la réorientation du programme d'ensemble de l'Agence, qui est reflétée au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

129. En ce qui concerne le Traité de non-prolifération, ma délégation partage le regret du manque de progrès dans le nombre des adhésions et le respect des obligations découlant du Traité, exprimé par le Directeur général de l'Agence. Ce manque de progrès — on pourrait parler de stagnation — est démontré par le fait que, depuis la Conférence générale de l'année dernière, aucun nouveau pays n'a signé le Traité de non-prolifération et deux seulement de ceux qui l'avaient déjà signé ont déposé leurs instruments de ratification. Nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle la conférence des parties chargées de l'examen du Traité qui doit se tenir en mai 1975, aura une importance considérable pour le fonctionnement du système établi par le Traité, et il sera essentiel que les principales puissances industrielles, dotées ou non d'armes nucléaires, réaffirment, en actes aussi bien qu'en paroles, l'importance qu'elles attachent à ce traité.

130. Il y a eu un peu plus de progrès dans le domaine des garanties. A cet égard, je voudrais souligner la décision concertée d'un certain nombre de grands pays exportateurs d'adopter des normes minimales de conduite dans la mise en application du paragraphe 2 de l'article III du Traité de non-prolifération et d'exiger l'application des garanties de l'Agence par les Etats non nucléaires en ce qui concerne les questions qui relèvent de cette disposition du Traité et qui s'appliquent à de tels Etats. Je tiens à ajouter ici que, lorsque l'Autriche a établi le système de sécurité, nous avons constaté que le guide publié par l'Agence sur les niveaux internationaux du système de garanties était particulièrement utile.

131. Une autre question importante que je voudrais évoquer brièvement maintenant est celle qui est

traitée à la fois ici et à la Première Commission et qui porte sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques. La délégation autrichienne continue d'attacher une grande importance à la résolution 2829 (XXVI) de l'Assemblée générale par laquelle l'Assemblée priait l'Agence de créer, dans son propre cadre, "un service international des explosions nucléaires à des fins pacifiques sous contrôle international approprié". Les mesures que l'Agence a prises sur la base des dispositions de cette résolution et conformément à l'article V du Traité de non-prolifération, qui sont indiquées dans l'additif à son rapport annuel [A/9722/Add.1] sont très louables. Sans entrer dans le fond de ce document, je me bornerai à dire que nous partageons l'opinion du Directeur général selon laquelle les promesses résultant du Traité de non-prolifération seraient améliorées si tous les Etats dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas encore adhéré au Traité, y donnaient leur adhésion. Ces Etats rendraient service à la communauté internationale en montrant, par leur adhésion au Traité, qu'ils sont résolus à n'utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques. En raison des difficultés qu'il y a à distinguer entre les explosions nucléaires à des fins pacifiques et les explosions nucléaires à des fins militaires, nous estimons qu'il est nécessaire de parvenir rapidement à un accord sur la cessation de tous les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère et sous terre.

132. Une étude approfondie de tous les aspects des explosions nucléaires à des fins pacifiques serait d'une très grande utilité pour clarifier, dans l'intérêt de tous, le potentiel économique et scientifique de cette technique ainsi que pour faciliter la distinction entre les essais nucléaires à des fins pacifiques et les essais d'armes nucléaires. Une telle étude viendrait s'ajouter utilement au travail déjà accompli par l'Agence dans ce domaine.

133. Pour ce qui est du budget de l'Agence pour l'année prochaine, la délégation autrichienne regrette que, à nouveau, l'accroissement des dépenses afférentes au personnel et à l'administration, résultant de l'inflation et des modifications du cours des changes, ne permette qu'une expansion limitée des activités de l'Agence. Ma délégation est convaincue, cependant, que les fonds disponibles seront employés avec le plus grand soin et pour obtenir les meilleurs résultats.

134. Bien que le rapport déclare qu'il n'y a pas eu de graves problèmes de coordination au cours de la période examinée, je voudrais souligner l'importance de cette question, surtout en raison des rapports croissants entre l'énergie nucléaire, d'un côté, et les problèmes d'économie générale et de l'environnement, de l'autre. Dans ces circonstances, ma délégation appuie pleinement la déclaration faite au paragraphe 23 du rapport de l'Agence et espère que cette dernière pourra jouer le rôle pour lequel elle est compétente à cet égard.

135. En conclusion, et comme représentant du pays hôte de l'Agence, je voudrais, selon la coutume, mentionner brièvement le progrès accompli dans la construction du siège permanent de l'AIEA. La partie destinée aux bureaux et le bâtiment des conférences font de rapides progrès, selon le programme établi. La construction d'étages à installer entre les tours et les travaux de la façade commenceront bientôt. Nous

avons toute raison de croire que les bâtiments pourront être occupés en 1978, comme il a été prévu.

136. A ce propos, je tiens à remercier vivement M. Eklund pour les aimables paroles qu'il a prononcées à l'égard de mon pays en tant qu'hôte de l'Agence. Je puis assurer le Directeur général, ainsi que tous les Etats membres de l'AIEA et Membres des Nations Unies, que mon pays continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir l'Agence et répondre à ses besoins futurs.

137. Je voudrais terminer en rendant un hommage spécial à M. Eklund et à son personnel, non seulement pour les travaux remarquables accomplis par l'Agence l'année dernière, mais aussi pour l'excellente coopération qui a toujours existé entre le Gouvernement fédéral de l'Autriche et l'AIEA.

138. M. GARCÍA ROBLES (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Le rapport de l'AIEA pour 1973/74 et la présentation de ce rapport, faite il y a quelques instants, avec sa clarté habituelle, par le Directeur général, M. Eklund, montrent que l'Agence a intensifié ses activités dans diverses sphères importantes au cours des 12 derniers mois. Le projet de résolution A/L.740 mentionne certains des aspects les plus saillants du travail accompli par l'Agence. Nous pensons que, aujourd'hui plus que jamais, l'Agence doit jouer un rôle décisif dans la recherche de solutions aux problèmes relatifs à la nécessité de faciliter le transfert de la technique nucléaire et d'assurer une meilleure répartition des avantages découlant de l'ère nucléaire.

139. En février dernier, le Président du Mexique, M. Luis Echevarría, profitant de son voyage à Salzbourg pour participer à une réunion du Club de Rome, a rendu visite au siège de l'AIEA et, devant le Conseil des gouverneurs, a déclaré ce qui suit :

"Le désir séculaire de mettre à la disposition de l'homme les forces de la nature trouve dans l'énergie nucléaire ses plus grandes possibilités. Le xx^e siècle sera jugé par l'histoire par la façon dont nous aurons utilisé cet instrument formidable, capable d'ennoblir ou de détruire notre espèce, d'ouvrir une ère lumineuse ou de sonner le glas de l'aventure humaine. L'énergie nucléaire représente, ainsi, la frontière qualitative de l'histoire contemporaine."

140. Sans méconnaître l'utilité du travail accompli par l'Agence de Vienne qui, soit dit en passant, depuis le début a reçu l'appui sans réserve du gouvernement mexicain, nous estimons que ses activités d'assistance technique aux pays en voie de développement devraient être considérablement augmentées.

141. La crise énergétique actuelle a mis en relief d'une manière spectaculaire cette nécessité, étant donné que ce sont les pays en voie de développement qui ont besoin de toute urgence, pour être en mesure d'utiliser l'énergie atomique, de la coopération technique que l'Agence peut leur fournir. Nous avons pris acte avec satisfaction des mesures adoptées par l'Agence en vue d'établir au sein de son secrétariat un service international des explosions nucléaires à des fins pacifiques sous contrôle international approprié, en particulier l'approbation des procédures permettant de répondre aux demandes de services relatifs à des explosions nucléaires à des fins paci-

fiques, et la résolution du Conseil des gouverneurs du 13 septembre 1974 [*ibid.*, annexe I], visant à établir, dans le cadre de l'Agence, une unité spéciale à cette fin.

142. Comme on s'en souviendra, ces mesures avaient été demandées en 1971 par l'Assemblée générale, dans la résolution 2829 (XXVI). Ma délégation, qui était un des auteurs du projet de résolution, avait indiqué⁹ que son parrainage ne modifiait nullement la position bien connue du Mexique sur la question de l'Accord international spécial mentionné dans l'article V du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, accord qui — je le dis aujourd'hui en passant — nous avait été promis dès 1968 par les représentants des Etats-Unis et de l'Union soviétique, et qui devait être négocié dans les plus brefs délais.

143. Pour conclure, je dirai que, pour ce qui est de cet accord et de ce qui est mentionné dans le même article V comme un organisme international approprié,

la position de ma délégation est la même que celle qui avait été exposée le 25 novembre 1968¹⁰.

La séance est levée à 13 heures.

NOTES

¹ Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel, 1^{er} juillet 1973-30 juin 1974* (Vienne, juillet 1974) et additif; transmis aux Membres de l'Assemblée générale par notes du Secrétaire général (A/9722 et add. 1).

² Conclue à Londres, le 29 décembre 1972.

³ Voir résolution 2373 (XXII), annexe, article III.

⁴ Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, signé à Tlatelolco, Mexique, par 21 Etats d'Amérique latine en février 1967 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n^o 9068).

⁵ A/C.1/PV.2000, p. 9/10.

⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Séances plénières*, 2159^e séance, par. 71.

⁷ A/C.1/PV.2001, p. 46.

⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session extraordinaire, Séances plénières*, 2224^e séance, par. 115.

⁹ *Ibid.*, vingt-sixième session, Première Commission, 1848^e séance, par. 41.

¹⁰ A/C.1/976.